Traduction de courtoisie. La version originale anglaise fait foi.

Par courriel

6 novembre 2026

Govind Mohan
Secrétaire du ministère de l'Intérieur de l'Union, MHA

Rajesh Kumar
Directeur général, Indian Cyber Crime Coordination Centre

S. Krishnan
Secrétaire, ministère de l'Électronique et des Technologies de l'information

Manoj Kumar Meena
Directeur, Indian Cyber Crime Coordination Centre

Deepak Goel
Division du droit du cyberespace, ministère de l'Électronique et des Technologies de l'information

Aishwarya Dongre
Directrice adjointe, Indian Cyber Crime Coordination Centre

Objet : Signalement à la CyberTipline de NCMEC des cas d'exploitation sexuelle des enfants en ligne présentant un lien avec l'Inde

Monsieur Mohan, Monsieur Krishnan, Monsieur Goel, Monsieur Kumar, Monsieur Meena et Madame Dongre,

Je vous écris au nom du National Center for Missing and Exploited Children (NCMEC) ainsi qu'au nom des enfants et des familles touchés par l'exploitation sexuelle des enfants en ligne dans le monde entier, auxquels NCMEC vient en aide. NCMEC a connaissance des discussions en cours concernant la récente décision de la Cour suprême de l'Inde relative aux signalements d'exploitation sexuelle des enfants en ligne présentant un lien avec l'Inde. NCMEC tient à ce que les obligations mondiales de signalement en matière d'exploitation sexuelle des enfants en ligne évitent les doublons, demeurent cohérentes pour les forces de l'ordre du monde entier et réduisent le temps nécessaire pour qu'un enfant victime soit identifié, soustrait à une situation de maltraitance et protégé.

NCMEC est profondément préoccupé par le fait que toute obligation imposant aux plateformes en ligne établies aux États-Unis de signaler séparément les cas à des organismes internationaux, en plus de NCMEC comme l'exige le droit américain, aurait des conséquences négatives importantes pour les enfants victimes d'exploitation sexuelle et pour les forces de l'ordre chargées d'enquêter sur ces crimes. Nous sollicitons respectueusement la possibilité de nous entretenir directement avec vous au sujet du processus de la CyberTipline de NCMEC, de la manière dont NCMEC traite les signalements relatifs à l'exploitation sexuelle des enfants présentant un lien avec l'Inde, et de la valeur analytique que NCMEC apporte aux signalements de la CyberTipline, afin que NCMEC puisse contribuer à un protocole de signalement conforme à l'intérêt supérieur des enfants victimes d'exploitation sexuelle en ligne.

A. L'exploitation de la CyberTipline par NCMEC

NCMEC exploite la CyberTipline, seul mécanisme mondial de signalement spécifiquement consacré aux incidents relatifs au matériel d'abus sexuels d'enfants en ligne, à l'incitation en ligne d'enfants à des actes sexuels et à la traite d'enfants à des fins sexuelles. Le droit des États-Unis exige de toutes les plateformes en ligne établies aux États-Unis – y compris les plus grandes plateformes en ligne du monde telles que Meta, Google, TikTok et Snapchat – qu'elles signalent les incidents d'exploitation sexuelle des enfants à la CyberTipline de NCMEC. Le droit américain ne prévoit aucune exception permettant aux plateformes en ligne de s'acquitter de leurs obligations de signalement auprès de la CyberTipline en effectuant un signalement auprès d'une entité internationale ou d'un service de forces de l'ordre.

La majorité des signalements que NCMEC reçoit par l'intermédiaire de la CyberTipline concernent un incident d'exploitation sexuelle d'enfants survenu en dehors des États-Unis. En 2025, NCMEC a reçu plus de 21,3 millions de signalements à la CyberTipline, dont 77 % portaient sur des incidents impliquant une victime ou un délinquant se trouvant en dehors des États-Unis. Au cours des 25 dernières années, NCMEC a noué des relations directes avec les forces de l'ordre de plus de 170 juridictions dans le monde afin que les signalements relatifs à des incidents survenus hors des États-Unis soient rapidement mis à la disposition du service de forces de l'ordre situé dans la juridiction où l'incident d'exploitation sexuelle d'enfants signalé a eu lieu.

Outre la détermination de la localisation géographique des incidents signalés à la CyberTipline, NCMEC consacre des ressources considérables à l'évaluation analytique des images, vidéos et autres contenus soumis dans un signalement à la CyberTipline, et annote les signalements avec des informations relatives au contenu, au contexte et au degré de gravité du contenu signalé. L'analyse de fond que NCMEC effectue sur les contenus signalés appuie les efforts des forces de l'ordre pour examiner et hiérarchiser les signalements.

B. Signalements de la CyberTipline mis à la disposition des forces de l'ordre en Inde

De janvier 2025 à septembre 2026, NCMEC a mis plus de 5,5 millions de signalements de la CyberTipline à la disposition de l'Indian Cyber Crime Coordination Centre (I4C). Parmi ces signalements, NCMEC en a mis plus de 77 % (4,2 millions de signalements) à la disposition de l'I4C dans l'heure suivant leur réception, et 89 % ont été mis à disposition dans les 24 heures suivant leur réception. L'ensemble des signalements reçus par la CyberTipline de NCMEC présentant un lien avec l'Inde ont été mis à la disposition de l'I4C dans un délai moyen de 52 heures.

Les 5,5 millions de signalements que NCMEC a mis à la disposition de l'I4C de janvier 2025 à septembre 2026 contenaient plus de 6,5 millions d'images et de vidéos signalées. Les systèmes de NCMEC ont analysé et évalué 64 % de ces images et vidéos signalées et y ont ajouté des annotations relatives au contenu, au contexte et à la gravité. Ces annotations appuient les efforts de l'I4C et des forces de l'ordre en Inde pour évaluer et hiérarchiser les signalements en vue d'un examen approfondi et d'éventuelles mesures.

C. La double obligation de signalement complique l'examen par les forces de l'ordre des signalements relatifs à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et risque de retarder les mesures de protection des enfants

Exiger d'une plateforme en ligne qu'elle signale les incidents d'exploitation sexuelle des enfants en ligne à plusieurs entités engendre des redondances ; pèse sur des ressources financières, un temps, des technologies et des effectifs limités ; et complique et retarde les enquêtes relatives aux signalements ainsi que la protection des enfants se trouvant dans des situations de maltraitance. Depuis des décennies, la CyberTipline de NCMEC traite efficacement les signalements provenant des principales plateformes en ligne du monde et évalue de manière efficace et rapide les signalements, en y ajoutant une valeur analytique qui appuie l'examen et la hiérarchisation des signalements par les forces de l'ordre dans leurs juridictions respectives.

Imposer un double signalement à l'I4C en vertu du droit indien et à la CyberTipline de NCMEC, comme l'établit le droit américain, créerait un système dans lequel l'I4C recevrait des signalements en double – l'un directement de la plateforme en ligne, l'autre mis à disposition par la CyberTipline de NCMEC avec la valeur analytique ajoutée

par NCMEC – sans aucun protocole permettant de rapprocher les signalements en double. Compte tenu du volume de signalements d'exploitation sexuelle d'enfants présentant un lien avec l'Inde – plus de 5,5 millions en 21 mois –, le double signalement créerait des difficultés considérables pour l'I4C et les forces de l'ordre en Inde, notamment en allongeant la durée de l'examen des signalements aux fins d'enquête, en risquant de faire passer inaperçues des informations analytiques précieuses et en retardant les mesures visant à enquêter sur les incidents d'exploitation et à protéger les enfants.

Si d'autres pays ont envisagé des obligations légales imposant aux plateformes en ligne établies aux États-Unis de signaler directement les cas à leurs forces de l'ordre nationales, des exceptions ont été prévues lorsqu'une plateforme en ligne effectue un signalement à la CyberTipline de NCMEC.[1] Cette approche reconnaît la rapidité du système existant de signalement à la CyberTipline, la valeur des apports analytiques de NCMEC aux signalements de la CyberTipline, ainsi que les effets négatifs potentiels des retards et des redondances qu'entraînerait un double signalement.

NCMEC se réjouit de pouvoir soutenir les efforts de l'Inde pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne grâce à son exploitation de la CyberTipline. Nous sollicitons respectueusement un dialogue direct avec vous afin de répondre à toute question que vous pourriez avoir concernant la CyberTipline de NCMEC et d'échanger sur le cadre de signalement en Inde, afin que les enfants victimes d'exploitation sexuelle puissent être secourus et protégés.

Nous vous remercions de votre attention et de votre partenariat.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,

John Shehan

John Shehan
Vice-président principal, Division des enfants exploités
et de l'engagement international

[1] Au Royaume-Uni, l'article 60 de l'Online Safety Act 2023 imposait aux plateformes en ligne de signaler à la National Crime Agency les contenus d'exploitation et abus sexuels d'enfants (CSEA) « détectés et non signalés » ; toutefois, une exception a été ajoutée à l'article 70 pour les contenus CSEA signalés par une plateforme en ligne à un organisme étranger exerçant la fonction de recevoir et de diffuser des signalements relatifs à des contenus CSEA (par exemple NCMEC). De même, au Brésil, un décret présidentiel relatif à la mise en œuvre de la loi n° 15.211/2025 (Digital ECA), adoptée en 2025, a dispensé les plateformes en ligne de l'obligation de signalement auprès des autorités brésiliennes lorsque la plateforme en ligne est tenue d'effectuer un signalement à la CyberTipline de NCMEC.